

Communauté de Communes du Triangle Vert Conseil Communautaire du jeudi 2 novembre 2023 à 20 h 00 à SAULX (Salle polyvalente)

Procès-verbal

Le deux novembre deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-quatre octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Bernard LACROIX, Hervé CHAMAGNE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Éric GARET, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Marie-Pierre DUPRE, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (5)

Éric FRECHIN à Bernard GAUDINET, Gérard DEVOILLE à Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Benjamin GONZALES, Christophe ROSSE à Sophie TARAN.

Absents excusés (1):

Laurence BAUMONT.

Absents (4)

Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Mickaël MUHLEMATTER, Jean DESMARTIN, Gérard COULIN.

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

I. Informations:

- Intervention de Monsieur Pierrick LOZÉ Sous-préfet de LURE : Présentation des différentes actions de l'Etat dans le cadre de l'accompagnement des collectivités et EPCI (Village d'avenir, Volontaire Territorial d'Administration...) ;
- Présentation de Monsieur Dylan DEMARCHE, qui a intégré le siège de la CCTV, en tant que Volontaire Territorial d'Administration le 12 octobre 2023.
- Point sur les fiches CRTE, le recensement des friches et des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)



• Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 5 octobre 2023 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. Délibérations

Administration:

1. Désignation des représentants communautaires au conseil consultatif du SICTOM

Lors de la désignation des représentants au SICTOM, un certain nombre de communes n'avaient pas proposé de représentants : COLOMBOTTE, CREVENEY, et LIEVANS. Par ailleurs depuis cette délibération, les communes de POMOY, BÉTONCOURT-LES-BROTTE, LA-VILLEDIEU-EN-FONTENETTE n'ont plus de représentants.

En conséquence, le Président propose au conseil communautaire de désigner 1 représentant pour chacune de ces communes au conseil consultatif du SICTOM;

Les représentants proposés par les communes concernées sont :

- COLOMBOTTE : Benjamin FAIVRE ;
- CREVENEY: Jean-Louis CHOBARD;
- LIEVANS : Bernard GAUDINET ;
- POMOY: Jean-Noël DEVILLERS:
- BETONCOURT-LES-BROTTE: Arnaud CHOLLEY;
- LA VILLEDIEU EN FONTENETTE : en attente, à désigner lors de la prochaine réunion

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne les représentants proposés, à l'unanimité.

(Abstention: Hervé LE CAIN)

2. Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie le 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel et d'électricité. Aujourd'hui, conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'énergie peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par l'opérateur historique.

Les personnes publiques et privées font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché. Toutefois, pour leurs besoins propres d'énergie, les personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-1 et L. 441-5 du Code de l'énergie.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, au travers d'un groupement de commandes, sur le fondement des dispositions des articles L. 2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, est un moyen d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir une meilleure offre tant sur le plan financier que dans le domaine de la maîtrise des consommations d'énergie par la proposition de services annexes d'efficacité énergétique et ainsi de contribuer à la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, les Syndicats d'Énergies de la région Bourgogne Franche-Comté se sont unis pour initier et porter un groupement de commandes à l'échelle régionale.

Ce groupement permettra de mettre en œuvre les nouvelles modalités de contractualisation, tout en assurant la continuité de fourniture aux membres du groupement actuel. Le Syndicat d'Énergie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, le SIEEEN, en reste le coordonnateur.



En termes de fonctionnement, le nouveau groupement restera très similaire au groupement actuel, si ce n'est le système de calcul des cotisations qui évolue. Les cotisations seront décomposées en trois tranches fonction des volumes de consommation avec un seuil bas à 100 MWh (voir article 16.1 de la convention constitutive). Les nouvelles cotisations permettront au groupement de :

- couvrir les coûts d'ingénierie technique et juridique, liés à ces nouveaux modes d'achat;
- mieux répartir les frais entre les membres ;
- pérenniser la solution informatique de management de l'énergie e-Mage.

Ces nouvelles cotisations représentent en moyenne 3 à 5% des économies réalisées par les membres sur leurs contrats.

Les Syndicats d'Énergie invitent donc leurs adhérents actuels à adhérer à ce nouveau groupement de commandes d'ici le 31 décembre 2023 pour bénéficier des marchés de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2026. Le groupement actuel s'éteindra à l'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus. Une anticipation de 18 mois est nécessaire afin d'acheter au mieux sur les marchés financiers.

Le Président propose au conseil communautaire d'adhérer au groupement dont le coordonnateur reste le Syndicat d'Énergie de la Nièvre, le SIEEEN et l'autorise à signer toute pièce nécessaire à cette adhésion et sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition, à l'unanimité.

(Abstentions: Bernard LACROIX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Romain WICKY)

Enfance:

 Contribution exceptionnelle en raison « surcoût inflation alimentaire » pour la Cuisine de Villersexel

Comme l'année précédente, la Cuisine de Villersexel est intervenue auprès de la Communauté de Communes sur la situation difficile dans laquelle se trouve la société, compte tenu du contexte économique de la filière agroalimentaire et notamment l'évolution des prix. De ce fait, elle sollicite une nouvelle révision tarifaire.

La loi prévoit qu'un bouleversement économique tel que celui vécu aujourd'hui, le titulaire d'un marché peut bénéficier d'une indemnité sur le fondement de la théorie de l'imprévision. L'indemnité ne peut couvrir qu'une partie du déficit subi par le cocontractant.

En conséquence, le Président propose au conseil communautaire d'attribuer une indemnité exceptionnelle de 8 930 € à la Cuisine de Villersexel ; cette somme prenant en compte partiellement la révision tarifaire demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition, à l'unanimité.

(Abstention: Hervé LE CAIN)

4. <u>Tarifs accueil périscolaire et extrascolaire pour les agents de la CCTV</u>

Actuellement des tarifs d'accueil périscolaire et extrascolaire sont prévus d'une part pour les familles du territoire et d'autre part pour celles extérieures au territoire.



Dans le cadre des actions sociales au profit des agents de la CCTV, le Président propose au conseil communautaire de faire bénéficier les agents non domiciliés sur le territoire des mêmes tarifs d'accueil périscolaire et extrascolaire que ceux appliqués aux familles du territoire, pour leurs enfants sur présentation du livret de famille.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition, à l'unanimité.

(Absentions: Hervé LE CAIN, Marie-Pierre DUPRE, Régis BOILLOT)

5. Acquisition d'un minibus

La Communauté de Communes utilise couramment des transports collectifs dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires et notamment lors des sorties pédagogiques, de découvertes ou sportives, mais également pour favoriser le regroupement et la mutualisation des différents centres de loisirs.

Au vu de l'augmentation du coût des transports, une réflexion financière a été engagée pour optimiser les dépenses tout en maintenant les déplacements, voire en les développant, conduirait à l'acquisition d'un minibus. Celle-ci peut faire l'objet d'un financement par la CAF à hauteur de 80 %.

Le devis qui serait retenu concerne un véhicule 9 places de marque PEUGEOT, modèle E-Expert Combi Taille XL 100kW (136ch) Batterie 75kWh d'un montant de 42 455,00 € HT soit 50 989,76 € TTC, a été retenu.

En conséquence, le Président propose au conseil communautaire que la CCTV réalise cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition, à l'unanimité.

(Absentions: Christelle HENRY, Bernard LACROIX, Hervé LE CAIN, Marie-Pierre DUPRE, Romain WICKY, Régis BOILLOT)

Séance levée à 22 h 00

Le Président, Benjamin GONZALES, Le secrétaire, Bernard GAUDINET

Arrêté par le conseil communautaire le ... T. .. de Cerm. b. re. . 2023